

GRAND TRUNK AND BUFFALO AND LAKE HURON AMALGAMATION BILL

Hon. Sir George-É. Cartier moved the second reading of the Bill intituled: "An Act respecting the Grand Trunk Railway Company of Canada and the Buffalo and Lake Huron Railway Company".

Mr. MacFarlane said that he had objections to the Bill, but would not press them if it were not pressed into the Committee of the Whole immediately. The Bill was passed on division. Committee of the Whole on Wednesday next.

BANK OF COMMERCE AND GORE BANK AMALGAMATION BILL

A Bill intituled: "An Act to provide for the Amalgamation of the Canadian Bank of Commerce, and the President, Directors, and Company of the Gore Bank", was read a second time.

OFFICIAL ARBITRATORS

A Bill intituled: "An Act to extend the powers of the Official Arbitrators to certain cases therein mentioned", was read a third time and passed.

DIVORCE COURT IN NEW BRUNSWICK

Hon. Sir John A. Macdonald moved the third reading of the Bill intituled: "An Act relating to the Court of Divorce and Matrimonial Causes in New Brunswick".

Hon. Mr. Langevin explained that he was opposed to granting divorces not only on religious grounds, but also because it was destroying the basis of society itself. When Confederation was under consideration, he had, as one of the delegates, to decide whether the power of granting divorces should be in the hands of the Local or Dominion Legislatures. He thought that inasmuch as that legislative power was found amongst those of the Legislatures of the Provinces, and as he could not prevent it, it would be better that divorces should be granted only by the Dominion Parliament, as it would be more difficult for persons seeking divorces to come to Ottawa, than to get them from the Local Legislatures. If this were a Bill for a divorce, he would vote against it, as he had always done and would continue to do; but the Bill having no other object than to provide how the Government should appoint a Judge to a Court which existed before Confederation, he would not oppose it.

[Dr. Grant—Dr Grant.]

PROJET DE LOI SUR LA FUSION DES CHEMINS DE FER DU GRAND TRONC, DE BUFFALO ET DU LAC HURON

L'honorable sir George-É. Cartier propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: «Acte relatif à la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à celle du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron».

M. MacFarlane dit qu'il s'oppose au projet de loi, mais précise qu'il ne maintiendra pas ses objections si on ne persiste pas à vouloir le présenter immédiatement au Comité plénier. Le projet de loi est adopté à la majorité des voix. Le Comité plénier se réunira mercredi prochain.

PROJET DE LOI SUR LA FUSION DE LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE ET DE LA BANQUE DE GORE

On lit une deuxième fois un projet de loi intitulé: «Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la Compagnie de la Banque de Gore».

ARBITRES OFFICIELS

On lit une troisième fois et on adopte un projet de loi intitulé: «Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés».

COUR DE DIVORCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable sir John A. Macdonald propose la troisième lecture du projet de loi intitulé: «Acte relatif à la Cour de divorce et des causes matrimoniales du Nouveau-Brunswick».

L'honorable M. Langevin explique qu'il s'oppose au divorce, non seulement pour des raisons religieuses, mais aussi parce que cela annihilerait le fondement même de la société. Lorsque la Confédération était à l'étude, il a dû, en tant que représentant, décider si le pouvoir de prononcer les divorces appartiendrait au Parlement provincial ou à celui de la Puissance. Il pense qu'attendu que le pouvoir législatif appartient également aux Parlements des provinces, et qu'il ne peut empêcher qu'il en soit ainsi, mieux vaudrait que les divorces ne soient prononcés que par le Parlement de la Puissance, car, en effet, il serait plus difficile pour les personnes qui cherchent à divorcer de se rendre à Ottawa que d'obtenir le divorce directement de leur Parlement provincial. S'il s'agissait ici d'un projet de loi sur le divorce, il voterait contre, comme il l'a toujours fait et comme il continuera de le faire, mais ce projet de loi n'ayant d'autre objet que de prévoir de quelle façon le Gouvernement doit nommer un